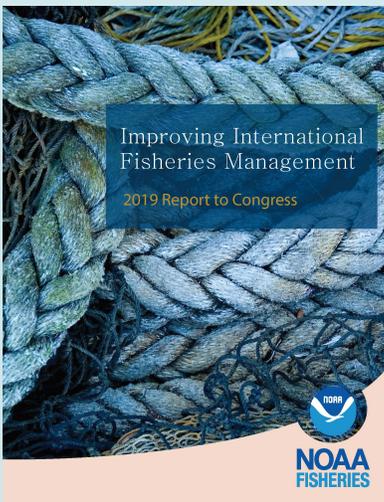




NOAA FISHERIES International Affairs



Rapport au Congrès¹

Les États-Unis travailleront avec les trois pays identifiés dans ce rapport afin de les encourager à prendre des mesures contre les activités de pêche illicite, non déclarée ou non réglementée (INN).

La Loi de protection par moratoire de la pêche en haute mer aux filets dérivants (High Seas Driftnet Fishing Moratorium Protection Act) indique une série de mesures que les États-Unis doivent suivre dans les buts suivants.

- Renforcer les organisations internationales de gestion de la pêche et s'attaquer à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et à la prise accidentelle des ressources marines vivantes protégées.
- Améliorer la conservation des requins.
- Promouvoir des améliorations dans les méthodes de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche en haute mer par les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP).
- Améliorer l'efficacité des ORGP par l'adoption d'une liste des navires de pêche INN, de contrôles des ports par les États, de mesures liées au marché et par la mise en œuvre de mesures interdisant l'ablation des ailerons de requins et le rejet de leur carcasse à la mer.
- Établir une capacité dans d'autres pays afin d'assurer une pêche durable et le respect des cadres réglementaires.

Cette loi exige aussi que les États-Unis rapportent devant le Congrès les nations engagées dans des activités de pêche INN et/ou de prise accidentelle de ressources protégées, et de capture de requins en haute mer.

Identification : Les pays menant des activités de pêche INN et/ou de prise accidentelle des espèces protégées, ou encore de capture de requins en haute mer, recensés dans le Rapport au Congrès.



Consultation : Les États-Unis travaillent en collaboration avec les pays recensés afin de corriger les activités pour lesquelles ils ont été identifiés.



Certification : Décision d'une certification rendue selon les mesures adoptées par les pays.



Le processus de consultation sur deux ans encourage les pays à adopter des mesures pour remédier aux pratiques pour lesquelles ils ont été identifiés. Les pays recensés pour avoir des navires impliqués dans des activités de pêche INN doivent prendre des mesures correctives afin de remédier aux activités décrites dans le rapport biennal. Les pays recensés pour des pratiques de prise accidentelle de ressources protégées ou de capture de requins en haute mer doivent adopter des programmes normatifs pour les pêcheries avec une efficacité pertinente et comparable aux programmes des États-Unis et dans l'objectif d'établir des plans de gestion pour les espèces correspondantes.

Sur la base des renseignements fournis par les pays au cours des consultations, les États-Unis rendent une décision de certification publiée dans le prochain Rapport au Congrès. Une certification positive est attribuée si le pays démontre l'adoption de mesures visant à améliorer les activités pour lesquelles il a été identifié. Si le pays ne peut pas prouver avoir adopté suffisamment de mesures, il peut recevoir une certification négative, impliquant des restrictions dans les ports américains pour les navires de ce pays et des restrictions au niveau des importations de certains poissons ou produits issus de la pêche. Les États-Unis travaillent activement auprès de ses partenaires internationaux pour atteindre les objectifs de la loi de façon coopérative et transparente.

Prochaines étapes

Dans le Rapport au Congrès 2017, trois pays ont été identifiés comme ayant des navires soupçonnés de pêche INN sur la période de 2014 à 2016. Les États-Unis mènent des consultations avec les pays ainsi identifiés afin de les encourager à adopter des mesures pour remédier à ces activités. Dans le Rapport au Congrès 2019 les États-Unis prononceront de nouvelles identifications et des décisions de certification pour les pays identifiés en 2017.

Pour plus d'informations sur nos efforts pour remédier à la pêche INN et protéger les ressources maritimes au niveau mondial, consultez le site www.nmfs.noaa.gov/ia ou contactez Oriana Villar à l'adresse Oriana.Villar@noaa.gov.

